



# TRANSITION ENERGETIQUE

Direction  
Départementale  
des Territoires de  
Vaucluse

# LE CONTENU

- L'agenda de la transition énergétique
- Panorama des actions concrètes de la loi Royal
- L'urbanisme comme instrument de la transition Énergétique
- Leviers d'actions des documents d'urbanismes et projets de territoires
- Les démarches engagées

# L'agenda de la transition énergétique

- **14 octobre 2014** L'Assemblée nationale adopte en première lecture **le projet** de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance **verte**, à une **large majorité** (314 voix pour ; 219 voix contre).
- **3 mars 2015** Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte est adopté en première lecture par le Sénat, avec 182 voix pour et 34 voix contre.
- **26 mai 2015** Le « projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte », après une seconde lecture, a été voté mardi 26 mai à l'Assemblée nationale, par 308 voix contre 217.

# Panorama des actions concrètes de la loi Royal

## 1. Les grands objectifs de la France

**Réduire de 40 % nos émissions de gaz à effet de serre en 2030** et les diviser par quatre en 2050, par rapport à 1990 ;

**Porter la production d'énergie renouvelable à 32 %** de notre consommation énergétique finale en 2030 ;

**Plafonner à 63,2 GW la puissance nucléaire installée en France** soit à son niveau actuel ;

**Diminuer notre consommation d'énergie de 20 % en 2030.**

## 2. Économiser l'énergie dans les bâtiments et maîtriser les factures

**Construire des « bâtiments à énergie positive » et profiter de la réalisation de travaux importants** (ravalement, toiture, extension...) **pour améliorer significativement la performance énergétique** de tous les bâtiments ;

# Panorama des actions concrètes de la loi Royal

## 3. Promouvoir des transports plus propres

Déployer des véhicules propres dans les flottes publiques et implanter systématiquement des points de charge pour les véhicules électriques dans les bâtiments publics et privés ;

## 4. Produire moins de déchets et mieux les valoriser

Créer un réseau de déchetteries professionnelles du BTP d'ici le 1er janvier 2017 et valoriser 70% des déchets du BTP à l'horizon 2020.

## 5. Développer les énergies renouvelables

## 6. Renforcer la sûreté de nos installations nucléaires

## 7. Simplifier la réalisation des projets

Simplifier les procédures, raccourcir les délais de recours et généraliser à toute la France l'expérimentation du permis unique pour les éoliennes, les méthaniseurs et les installations soumises à la loi sur l'eau (dont les ouvrages hydroélectriques) ;

## 8. Piloter la politique énergétique de la France, dans l'hexagone et dans les Outremer

# L'urbanisme comme instrument de la transition énergétique

La mise en oeuvre de la transition énergétique au niveau local passe d'abord par l'élaboration de politiques d'aménagement et d'urbanisme renouvelées, dont les documents d'urbanisme constituent la traduction.

L'aménagement spatial et économique des territoires est le levier le plus important en matière de transition énergétique et permettrait à lui seul de réduire la demande énergétique finale de 50 %.

Les SCoT et PLU déterminent les conditions permettant d'assurer la réduction des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de sources renouvelables, la préservation de la qualité de l'air (...)» : extrait de l'article L.121.1 du code de l'urbanisme introduit par loi portant engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 ».

# L'urbanisme comme instrument de la transition énergétique

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de juillet 2013, fixe pour sa part des orientations aux horizons 2020 et 2030 en matière d'économie d'énergie, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables. Des fiches déclinées et adaptées aux contraintes et potentiels des territoires ont ensuite été élaborées pour apporter aux collectivités des éléments sur lesquels elles peuvent s'appuyer.

- intégration des enjeux air-climat-énergie dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire
- définition des liens juridiques entre le SRCAE, le PCET, le SCOT, le PDU, le PLU.

Le SCOT et le PLU doivent concourir à :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables,
- la préservation de la qualité de l'air

# Leviers d'actions des documents d'urbanismes et projets de territoires

- Pour encourager la production d'énergie renouvelable les projets de territoires ont à leur disposition 6 leviers :
  - favoriser la production d'Enr des bâtiments du territoire
  - développer la production sur le foncier non bâti
  - mobiliser des infrastructures comme des gisements complémentaires d'énergies renouvelables
    - développer les réseaux de chaleur et de froid
    - organiser les réseaux de transport et de distribution d'électricité pour sécuriser l'approvisionnement et produire de l'électricité d'origine renouvelable de façon décentralisée
      - contribuer au développement d'une filière d'activités autour de la production d'énergies renouvelables
- Concernant l'adaptation au changement climatique, les territoires peuvent agir sur
  - une organisation des territoires plus viables en réduisant les îlots de chaleur, et par une réflexion sur la ressource en eau
    - une planification des développements en tenant compte du changement climatique, de l'évolution de l'exposition aux risques, de la ressource en eau et en ayant une réflexion sur l'adaptation des activités économiques à ces changements



# Les démarches engagées

## AMI « Transition énergétique dans les documents d'urbanisme »

Pour la Région et la DREAL PACA il s'agit:

- **D'encourager la rédaction de documents d'urbanisme favorables à la transition énergétique**



**MERCI pour votre attention**

